



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juin 2018
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le cinquante-deuxième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017) et du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui y figurent reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien ou d'autres sources pertinentes¹. Les informations communiquées par les organismes du système des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur le mois de mai 2018.

¹ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation internationale pour les migrations, Programme alimentaire mondial, Organisation mondiale de la Santé, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne, Service de la lutte antimines, Département des affaires politiques et Bureau de la coordination des affaires humanitaires.



II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Points essentiels : mai 2018

1. Durant la période considérée, le Gouvernement syrien a consolidé son emprise sur la Ghouta orientale et repris le contrôle du camp de Yarmouk et des zones environnantes, à la faveur d'opérations militaires soutenues qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils et causé des dégâts aux infrastructures civiles dans ces régions. De ce fait, le nombre de personnes vivant dans les zones assiégées a diminué. La Ghouta orientale et le camp de Yarmouk sont désormais des zones difficiles d'accès pour les organisations humanitaires. Le Gouvernement a continué de refuser l'accès à ces zones, à l'exception du cas de la visite effectuée par des représentants d'organismes des Nations Unies dans la Ghouta orientale à la mi-mai.

2. Quelque 35 000 personnes ont été déplacées du nord de Homs et du sud de Hama, et 9 650 autres de Yalda, de Babila et de Beït Saham à Rif-Damas, à la suite d'accords d'évacuation locaux. L'Organisation des Nations Unies n'est pas partie à ces accords et n'a pas apporté son concours aux évacuations. Au total, près de 120 000 personnes auraient été déplacées dans le cadre d'accords locaux depuis la mi-mars.

3. Une grande partie de la population de la Ghouta orientale, soit approximativement 160 000 personnes, était toujours constituée de déplacés dans l'ensemble de la République arabe syrienne tout au long de la période considérée, dont 44 000 environ dans les camps de déplacés de la province de Rif-Damas et quelque 40 000 personnes ayant été autorisées à quitter ces camps dans le cadre d'un système de parrainage, à l'issue de contrôles de sécurité. Le Gouvernement a indiqué qu'environ 13 500 personnes étaient revenues dans la Ghouta orientale à la fin de mai.

4. Les informations faisant état d'une intensification des opérations militaires dans le sud-ouest de la République arabe syrienne ont fait craindre une nouvelle escalade dans la région et ses conséquences humanitaires. Les organisations humanitaires ont poursuivi l'élaboration de leurs plans d'urgence ainsi que leur préparation aux situations d'urgence, notamment dans le cadre d'opérations humanitaires transfrontières.

5. La partie nord-ouest du pays a été marquée par la poursuite de l'action humanitaire visant à répondre aux besoins des personnes déplacées dans la zone de Tell Rifaat (province d'Alep) du fait des opérations militaires menées dans le district d'Afrin, et dans celles de Noubl, Zahra, Fafin et dans les villages environnants. Les restrictions imposées à la circulation des personnes déplacées d'Afrin n'ont cessé d'être préoccupantes, même si certains retours dans le district ont été signalés fin mai. Les entités des Nations Unies et les partenaires d'exécution basés à Damas n'ont toujours pas été mesurés de se rendre dans le district d'Afrin depuis le territoire syrien. Les organisations non gouvernementales transfrontalières, elles, ont pu s'y rendre régulièrement.

6. Dans la province d'Edleb, des combats entre les forces gouvernementales et des groupes d'opposition armés non étatiques, ainsi qu'entre ces derniers, ont continué d'être signalés. L'arrivée constante de

personnes nouvellement déplacées dans le cadre d'accords d'évacuation conclus pour les zones rurales du nord de Homs et du sud de Hama ainsi que pour Yalda, Babila et Beït Saham, a mis à rude épreuve les moyens d'intervention humanitaire et alourdi le fardeau pesant sur les communautés d'accueil dans les provinces d'Edleb et d'Alep.

7. Les entités des Nations Unies ont apporté une aide humanitaire à plusieurs millions de personnes dans le besoin, parmi lesquelles plus de 2,17 millions ont reçu une assistance alimentaire régulièrement acheminée dans les zones contrôlées par le Gouvernement. L'accès aux zones difficiles à atteindre ou assiégées est demeuré problématique. Des lettres d'agrément ont été délivrées aux convois interinstitutions à destination de Talbissé et de Tloul el-Hom. Si ces convois sont parvenus à destination le 30 mai, le personnel des Nations Unies n'a pas été autorisé à en faire partie, pour des raisons de sécurité.

3. Depuis l'adoption de la résolution 2401 (2018), en date du 24 février 2018, dans laquelle le Conseil de sécurité a exigé la cessation des hostilités, les affrontements militaires se sont poursuivis dans de nombreuses régions de la République arabe syrienne. Pendant tout le mois de mai, des frappes aériennes, des tirs d'artillerie et d'obus et des tirs isolés ont été signalés dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Lattaquié, de Deïr el-Zor, de Homs, de Hama, de Damas, de Rif-Damas, de Deraa et de Qouneïtra, les opérations militaires s'étant poursuivies entre les forces gouvernementales syriennes et leurs alliés ainsi que les groupes d'opposition armés non étatiques. Dans la province de Deïr el-Zor, des heurts sporadiques ont eu lieu entre les forces gouvernementales et les Forces démocratiques syriennes.

4. Durant la période considérée, le nombre de personnes vivant dans les zones considérées comme assiégées a baissé, le Gouvernement ayant repris le contrôle du camp de Yarmouk dans le sud de la province de Damas, à la faveur d'opérations militaires soutenues qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils et causé des dégâts aux infrastructures civiles. Aucune entité des Nations Unies n'a été autorisée par le Gouvernement syrien à se rendre dans le camp de Yarmouk durant la période considérée, quoique l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ait été habilité à mener une rapide évaluation des besoins dans la localité voisine de Yalda le 28 mai. À la fin de la période considérée dans le présent rapport, l'UNRWA avait fait savoir que le camp de Yarmouk, qui abritait plus de 160 000 personnes avant le conflit, était en grande partie vide et en ruine. Selon ses estimations, il ne restait guère plus de 100 réfugiés palestiniens dans le camp à la fin du mois de mai. Au cours de la période considérée, on a également enregistré une diminution du nombre de personnes vivant dans les zones difficiles à atteindre, étant donné l'amélioration de l'accès humanitaire dans plusieurs zones ayant fait récemment l'objet d'accords d'évacuation locaux.

5. Après l'escalade militaire survenue dans le nord de la province de Homs et dans le sud de celle de Hama, quelque 35 000 personnes ont été déplacées à la suite d'accords d'évacuation locaux conclus entre les représentants du Gouvernement syrien et des groupes d'opposition armés non étatiques, 9 650 autres ayant été évacuées de Yalda, de Babila et de Beït Saham dans la province de Rif-Damas. Ces personnes ont été transférées au nord-ouest du pays, où elles ont pu bénéficier d'une aide humanitaire assurée dans le cadre d'opérations transfrontières. De plus, entre 900 et 1 200 combattants de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et membres de leur famille ont été évacués vers une zone inhabitée située entre l'est de Homs et l'ouest de Deïr el-Zor, et environ 400 proches de combattants de cette organisation

ont été évacués vers le nord-ouest de la République arabe syrienne. L'ONU n'est pas partie aux accords d'évacuation et n'a pas apporté son concours aux évacuations.

6. Une part importante de la population de la Ghouta orientale était toujours déplacée tout au long de la période considérée, dont environ 44 000 dans des camps de déplacés de la province de Rif-Damas et un nombre équivalent de personnes ayant été autorisées à quitter ces camps dans le cadre d'un système de parrainage, à l'issue de contrôles de sécurité. Originaires de la Ghouta orientale, 66 365 autres personnes demeuraient dans diverses localités du nord-ouest du pays, après plusieurs séries d'évacuations menées en mars et en avril. Les autorités syriennes ont indiqué qu'environ 13 500 personnes étaient revenues dans la Ghouta orientale à la fin de la période considérée.

7. Le personnel des Nations Unies s'est rendu le 14 mai à Saqba et à Kafr Batna dans la Ghouta orientale, où il a constaté le rétablissement de certains services et la reprise de certaines activités commerciales. Cependant, les dégâts causés aux infrastructures civiles étaient considérables, d'où la nécessité impérieuse d'accroître l'aide humanitaire et les activités de protection. C'était la première fois que le personnel des Nations Unies était autorisé à entrer dans la Ghouta orientale depuis le 15 mars, date à laquelle un convoi interinstitutions avait apporté de l'aide à 26 100 personnes. Depuis lors, la fourniture de l'assistance n'est assurée que par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien et d'autres organisations locales. L'ONU a continué de demander un accès régulier élargi afin de permettre une évaluation exhaustive des besoins et une intensification de l'assistance dans la Ghouta orientale, y compris à Douma.

8. Les informations faisant état d'une importante mobilisation militaire dans le sud-ouest de la République arabe syrienne ont fait craindre une nouvelle escalade dans la zone et ses conséquences humanitaires. Les forces syriennes auraient largué des prospectus au-dessus de diverses localités de la province de Deraa, engageant les combattants de l'opposition à conclure des accords de réconciliation ou, sinon, les exposant aux risques d'une offensive militaire. Les organisations humanitaires ont poursuivi l'élaboration de leurs plans d'urgence ainsi que leur préparation aux situations d'urgence, en recourant à des opérations d'acheminement d'aide transfrontière.

9. La situation humanitaire dans la province d'Edleb a continué de susciter de vives préoccupations durant la période considérée, des frappes aériennes, des heurts entre groupes armés, le surpeuplement et l'utilisation intensive des services de base contribuant à aggraver les souffrances des déplacés et des populations d'accueil. Quelque 80 000 personnes nouvellement déplacées étaient arrivées à Edleb entre le mois de mars et la fin de la période considérée. Les organisations humanitaires présentes dans la zone ont déclaré qu'elles avaient de plus en plus de mal à répondre correctement aux besoins croissants, et l'acheminement de l'assistance transfrontière restait un élément essentiel de l'action menée à cet égard. La moitié des 2,4 millions de personnes vivant à Edleb sont des déplacés, nombre d'entre elles ayant dû fuir à plusieurs reprises.

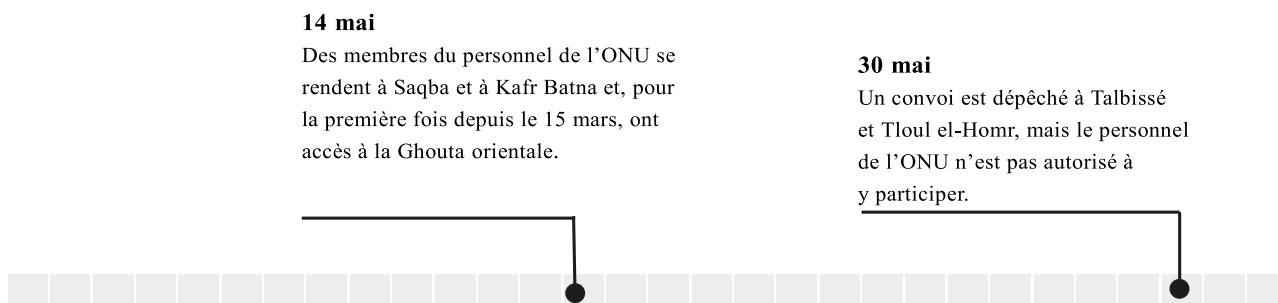
10. Les forces armées turques et des groupes d'opposition armés non étatiques syriens ayant participé à l'opération Bouclier de l'Euphrate ont poursuivi l'opération Rameau d'olivier à Afrin, dans la province d'Alep. L'ONU et ses partenaires ont continué de répondre aux besoins des personnes déplacées depuis le district d'Afrin vers la zone de Tell Rifaat et vers Noubl, Zahra, Fafin et les villages environnants. Les initiatives menées aux fins du recensement des déplacés se sont également poursuivies dans ces localités. Les restrictions imposées à la circulation des personnes déplacées d'Afrin sont demeurées une préoccupation majeure, même si plusieurs centaines de véhicules auraient été en mesure de parvenir à Afrin par un point de

passage dans le village d'Ibn entre le 21 et le 26 mai. L'accès humanitaire au district d'Afrin depuis le territoire syrien n'a toujours bénéficié des autorisations nécessaires délivrées par les autorités syriennes. Les organisations humanitaires établies en Turquie et ayant accès à Afrin ont continué de fournir une assistance, y compris celle de l'ONU. Cette dernière et ses partenaires ont mené une évaluation rapide des besoins durant la période considérée. Selon ces constatations, les besoins restaient élevés, la plupart des établissements de santé des zones rurales ayant fermé, nombre de prestataires de services ayant déserté la zone et une grande partie des écoles, des marchés et des boulangeries n'ayant toujours pas rouvert, en raison de l'absence persistante de fonctionnaires, d'employés et de commerçants.

11. En mai, mon Envoyé spécial a poursuivi, avec des représentants du groupe des pays garants du processus d'Astana, composé de l'Iran (République islamique d'), de la Fédération de Russie et de la Turquie, ainsi qu'avec le Groupe restreint de la Coalition internationale, composé de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Jordanie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), le dialogue diplomatique visant à relancer réellement le processus de Genève facilité par l'ONU. Mon Envoyé spécial a rappelé aux interlocuteurs qu'il importait, pour créer les conditions minimales nécessaires à un processus politique crédible, d'établir en amont un dialogue et un consensus international vigoureux.

12. Des représentants de l'Iran (République islamique d'), de la Fédération de Russie et de la Turquie se sont réunis à Astana les 14 et 15 mai et ont convenu que des consultations conjointes se tiendraient entre des représentants de haut niveau de leurs gouvernements et mon Envoyé spécial, afin de créer les conditions favorables au début des travaux de la Commission constitutionnelle à Genève. Peu de temps après, mon Envoyé spécial a reçu du Gouvernement syrien une première liste de noms de candidats à la Commission constitutionnelle. En outre, le Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées et la restitution des corps, ainsi que l'identification des personnes disparues a tenu sa deuxième réunion, avec la participation des trois garants du processus d'Astana et d'experts de l'ONU et du Comité international de la Croix-Rouge.

Figure I
Dates clés en mai 2018



13. Les campagnes militaires contre l'EIIL se sont poursuivies au cours de la période considérée. La Coalition internationale de lutte contre l'EIIL dirigée par les États-Unis a intensifié son offensive contre l'EIIL pendant tout le mois de mai, notamment le long de la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne. Les

combats entre les forces gouvernementales et l'EIIL ont continué dans les secteurs de Yarmouk et de Hajar el-Assouad, dans le sud de la ville de Damas jusqu'à la négociation, dit-on, d'un cessez-le-feu, après quoi des centaines de combattants de l'EIIL et de civils ont été évacués vers le désert syrien dans les provinces de Homs et de Deïr el-Zor. Le Gouvernement syrien a affirmé qu'il avait recouvré pleinement son autorité sur ces zones, reprenant ainsi le contrôle intégral de la capitale et de ses environs. Les forces gouvernementales ont également poursuivi leur campagne contre l'EIIL dans la province de Deïr el-Zor, où elles ont pris le contrôle de nouvelles zones. Les Forces démocratiques syriennes ont poursuivi leur offensive contre l'EIIL dans les provinces de Deïr el-Zor et Hassaké, où elles se sont emparées de nouveaux territoires. Les groupes d'opposition armés non étatiques ont aussi combattu l'EIIL dans les zones rurales de l'ouest de la province de Deraa.

Protection

14. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire des morts et des blessés parmi les civils et d'endommager ou de détruire des infrastructures civiles. Le pilonnage de zones habitées s'est poursuivi, tuant et blessant des civils et détruisant ou endommageant des infrastructures vitales. Les quartiers concernés étaient jonchés de restes explosifs de guerre qui ont tué et blessé des civils et entravé l'acheminement de l'aide humanitaire. L'utilisation d'engins explosifs improvisés dans certains secteurs a aggravé la menace liée aux dispositifs explosifs. Le nombre élevé de victimes civiles et l'ampleur de la destruction des infrastructures indiquent clairement que les atteintes aux principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution et, en particulier, à l'interdiction de mener des attaques sans discrimination, se sont poursuivies.

15. Pendant les affrontements avec l'EIIL, la ville de Raqqa était jonchée d'engins explosifs de toutes sortes, notamment de munitions non explosées, de mines terrestres et d'engins explosifs improvisés, faisant courir un risque direct aux civils, aux travailleurs humanitaires et aux ouvriers du bâtiment. Les restes explosifs du conflit avec l'EIIL ont continué de constituer une grave menace pour les civils qui retournaient dans la ville de Raqqa ainsi que pour les humanitaires et les ouvriers du bâtiment, même si le nombre de victimes a diminué au cours de la période considérée. En moyenne, les partenaires de l'ONU ont enregistré chaque semaine de 10 à 15 morts ou blessés liés à des explosions, contre 50 par semaine à la fin de 2017. Toutefois, le nombre de victimes parmi les enfants, en particulier les garçons, a augmenté, étant donné que de plus en plus de familles reviennent chez elles et que les enfants jouent dehors dans des secteurs dangereux.

16. Les affrontements ont continué de causer des dégâts aux infrastructures civiles, y compris les établissements médicaux, les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des violations du droit international humanitaire auraient fait des victimes civiles dans plusieurs provinces (voir annexe). Le Haut-Commissariat a recensé les attaques qui auraient été menées par des parties au conflit, notamment les forces gouvernementales et leurs alliés, des groupes d'opposition armés non étatiques et des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

17. Outre les violations qu'il a lui-même recensées, le Haut-Commissariat a reçu du Gouvernement des informations sur des violations présumées, mais l'Organisation n'a pas pu vérifier ces allégations de façon indépendante. La République arabe syrienne a envoyé au Haut-Commissariat trois notes verbales datées du 2 mai. Dans la première, elle l'a informé des morts et des blessés qu'il y avait eu parmi les civils à la suite des attaques terroristes perpétrées à coup de mortiers et de missiles par des groupes terroristes armés contre les quartiers résidentiels de Damas, au cours de la

période allant du 22 décembre 2017 au 22 avril 2018. Au cours de ces attaques terroristes, 2 984 tirs de mortier avaient été effectués et avaient fait 161 morts et 892 blessés parmi les civils. Dans une deuxième note verbale, la République arabe syrienne a informé le Haut-Commissariat des bombardements au mortier et des tirs de missiles auxquels des groupes terroristes armés avaient procédé contre les quartiers résidentiels de Midan, de Kfar Soussé, de Nahr Eiché, de Zahira, de Qadam et de Daf el-Chok à Damas, les 25, 27 et 28 avril 2018, soit au total 13 tirs. Ces attaques terroristes avaient fait un mort et huit blessés parmi les civils, pour la plupart des femmes et des enfants, et endommagé des biens privés et publics ainsi que des infrastructures. Dans une troisième note verbale, les autorités syriennes ont informé le Haut-Commissariat de bombardements au mortier et de tirs de missiles auxquels des groupes terroristes armés avaient procédé contre les quartiers résidentiels de Nahr Eiché, de Sbeiné, de Qadam, de Midan, de Zahira et de Sayyida Zeinab à Damas, les 22, 23 et 24 avril 2018, soit au total 22 tirs. Ces attaques terroristes avaient fait 7 morts et 40 blessés parmi les civils, pour la plupart des femmes et des enfants, et endommagé des biens privés et publics ainsi que des infrastructures. Le 15 mai, la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations présentes à Genève ont envoyé au Haut-Commissariat une note verbale faisant état d'attaques au mortier et au missile et de tirs de francs-tireurs qui ont pris pour cible les quartiers résidentiels de Qazaz, de Daf el-Chok, de la Tour commerciale de Damas, de la place Meïssat, de Midan et de Zahira, à Damas, du 8 au 11 mai 2018, pilonnage représentant un total de 10 mortiers. Ces actes de terrorisme ont fait 5 morts et 26 blessés, pour la plupart des femmes et des enfants, parmi les civils, et endommagé des biens privés et publics ainsi que des infrastructures. Le 25 mai, la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations présentes à Genève ont envoyé au Haut-Commissariat une autre note verbale faisant état d'attaques au mortier et au missile et de tirs de francs-tireurs menés dans les quartiers résidentiels du pont Victoria, ainsi que de Midan, de Cheik Mohieddine et de Zahira, à Damas, les 16 et 17 mai 2018, pilonnage représentant un total de 5 mortiers. Ces actes de terrorisme ont fait 2 morts et 32 blessés, pour la plupart des femmes et des enfants, parmi les civils, et endommagé des biens privés et publics ainsi que des infrastructures.

18. Malgré l'appel que le Conseil des droits de l'homme a lancé aux autorités syriennes dans ses résolutions S/18/1 et [19/22](#) pour qu'elles coopèrent avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, notamment par l'établissement d'une présence sur le terrain ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, le Haut-Commissariat a eu beaucoup de mal à évaluer la situation et à en rendre compte, le Gouvernement syrien lui interdisant de se rendre sur place.

19. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires dans le domaine de la santé ont confirmé deux attaques frappant des établissements de santé et leur personnel pendant la période considérée. Dans la matinée du 2 mai, ces partenaires ont signalé des frappes aériennes sur l'hôpital spécialisé de la ville de Kafr Zeïta, dans le nord de la zone rurale de la province de Hama. Les frappes aériennes ont causé des dommages considérables à l'hôpital et entraîné la mort d'un membre du personnel. Le 12 mai, dans la ville d'Edleb, une importante explosion s'est produite devant l'hôpital provincial, faisant 12 morts et au moins 60 blessés, outre les dommages causés à l'unité de soins intensifs ainsi qu'aux services d'urgence et de pédiatrie de l'hôpital. L'hôpital a donc dû cesser ses activités. Les partenaires dans le domaine de la santé ont également fait état d'une allégation d'attaque au missile et aux barils explosifs contre un hôpital de fortune dans la ville de Rastan dans le nord de la zone rurale de la province de Homs. Le 12 mai 2018, un dispensaire mobile stationné dans un garage

près des bureaux d'une organisation non gouvernementale locale aurait été touché par les éclats d'une roquette, qui ont causé des dégâts matériels.

20. Les établissements scolaires ont continué d'être touchés par les combats ; le 28 mai, des hommes armés sont entrés par le toit dans les locaux du collège Bachaër, à Naoua, dans une zone rurale de la province de Deraa, puis ont fait feu sur les étudiants et le personnel enseignant, blessant un étudiant. Selon les déclarations du personnel, cette attaque avait pour motif le refus de payer la somme exigée par ces hommes armés non identifiés. Lors d'une autre attaque qui aurait eu lieu dans la ville de Dana, dans la zone rurale du nord de la province d'Idlib, un véhicule piégé aurait explosé près de l'école de filles de Sinaa et provoqué un incendie important. Cette attaque n'aurait toutefois pas fait de victime.

Accès humanitaire

Encadré 2

Points essentiels

1. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, y compris depuis l'intérieur de la République arabe syrienne. L'aide humanitaire acheminée depuis le territoire syrien par les organismes des Nations Unies basés à Damas, notamment sous la forme de 2 180 livraisons d'aide alimentaire, a concerné plus de 2,17 millions de personnes habitant dans des localités situées dans les zones contrôlées par le Gouvernement et régulièrement accessibles.

2. Seuls deux convois humanitaires interinstitutions transportant des fournitures de première nécessité, des vivres et du matériel médical ont été déployés en mai, à savoir à destination des localités difficiles d'accès de Talbissé, dans la zone rurale du nord de la province de Homs, et de Tloul el-Homr, dans le sud de la province de Hama. Le Croissant-Rouge arabe syrien a acheminé une aide plurisectorielle de l'ONU à l'intention de 92 750 personnes dans ces deux localités. Les convois ont également fourni une aide alimentaire à 12 000 personnes dans le village voisin de Jabryé. Le personnel des Nations Unies n'a pas pu participer à ces deux convois, faute d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités syriennes.

3. L'aide transfrontière, autorisée par les résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#), demeure un volet essentiel de l'action humanitaire. En mars, 440 camions répartis en 19 convois ont effectué des livraisons transfrontières qui ont permis d'acheminer une aide vitale à plus d'un million de personnes. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations en Iraq, en Jordanie et en Turquie.

4. Selon l'ONU, au 30 mai 2018, environ 1,5 million de personnes vivaient dans des zones de la République arabe syrienne considérées comme difficiles d'accès ou assiégées. Ce chiffre représente 8 100 personnes vivant dans des localités assiégées par des groupes d'opposition armés (contre 11 100 en avril 2018), à savoir celles de Fouaa et de Kafraya, et 1 483 964 personnes vivant dans des zones difficiles d'accès (contre 2,04 millions en avril 2018). Ces progrès tiennent à l'amélioration de l'accès humanitaire dans un certain nombre de secteurs qui relèvent depuis peu d'accords locaux ainsi qu'aux modifications

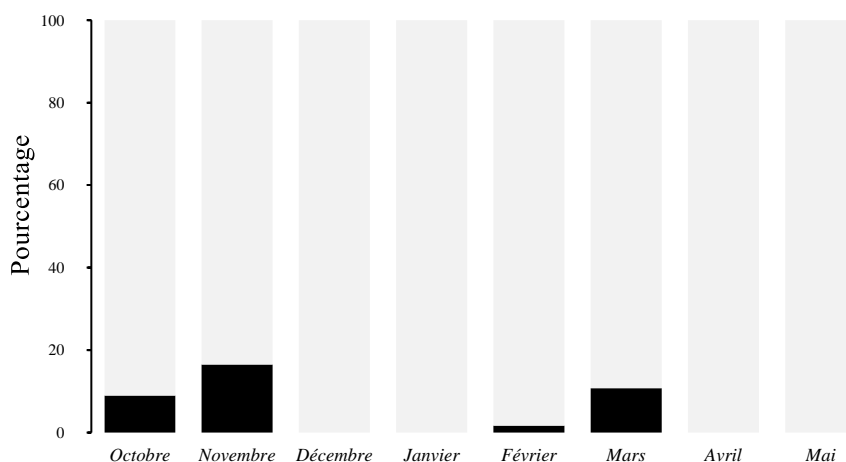
récemment apportées aux lignes de coordination des opérations à Yarmouk, à la suite d'une offensive militaire menée par le Gouvernement et les forces alliées.

21. Dans le cadre du plan arrêté pour les convois interinstitutions des Nations Unies pour mai et juin, l'accès à 20 lieux situés dans des zones assiégées ou difficiles d'accès a été demandé, en vue d'atteindre un total de 860 200 personnes. En mai, le déploiement de deux convois interinstitutions a été autorisé dans les zones difficiles d'accès de Talbissé (province de Homs) et Tloul el-Homr (province de Hama), ce qui a permis l'acheminement d'une assistance plurisectorielle à 92 750 personnes. Une aide alimentaire a également été dispensée à 12 000 personnes dans le village voisin de Jabryé (voir le tableau 1). Le personnel des Nations Unies n'a pas été autorisé à y participer, pour des raisons de sécurité.

Tableau 1
Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front, mai 2018

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)</i>	<i>Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide</i>	<i>Type d'assistance</i>
30 mai	Talbissé et Tloul el-Homr	92 750	92 750	Multisectorielle
30 mai	Jabryé	12 000	12 000	Vivres

Figure II
Opérations humanitaires interinstitutions des Nations Unies menées dans des zones situées au-delà des lignes de front : pourcentage de la population ayant bénéficié d'une aide dans des zones assiégées (octobre 2017-mai 2018)



22. Selon l'ONU, au 30 mai 2018, 8 100 personnes vivaient dans des localités assiégées du pays (contre 11 100 en avril 2018), à savoir Fouaa et Kafraya, et 1,48 million de personnes vivaient dans des zones difficiles d'accès (contre 2,04 millions en avril 2018). Ces progrès tiennent à l'amélioration de l'accès humanitaire dans un certain nombre de secteurs qui relèvent depuis peu d'accords locaux ainsi qu'aux modifications récemment apportées aux lignes de coordination des opérations à Yarmouk, à la suite d'une offensive militaire menée par les forces

gouvernementales et les forces alliées. Une zone est jugée assiégée par l'ONU lorsqu'elle est encerclée par des acteurs armés, avec pour conséquence durable que les civils, les malades et les blessés ne puissent pas régulièrement en sortir, et que l'aide humanitaire ne puisse pas y être acheminée régulièrement non plus. Les deux localités encore assiégées en République arabe syrienne le sont par des groupes d'opposition armés non étatiques.

Figure III
Opérations humanitaires interinstitutions menées dans des zones situées au-delà des lignes de front, mai 2018

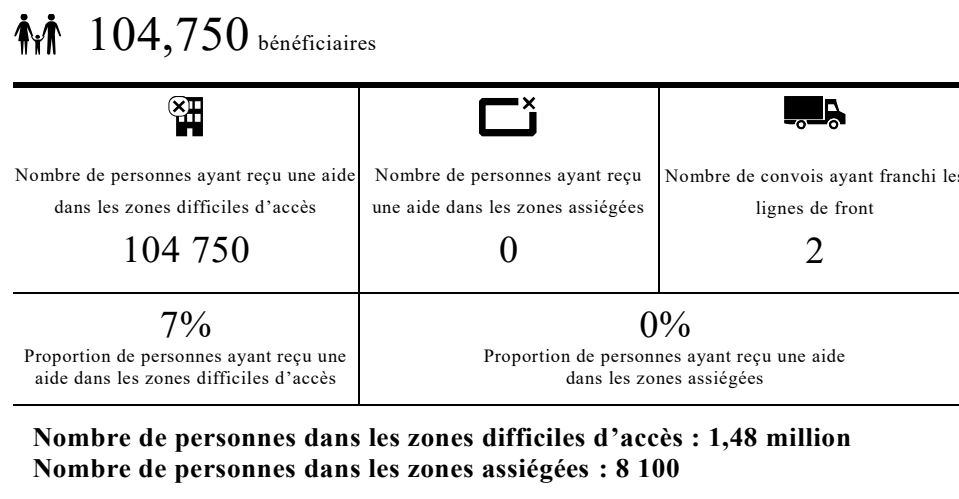


Tableau 2
Zones assiégées, mai 2018

<i>Province</i>	<i>Lieu</i>	<i>Population</i>	<i>Siège mené par</i>
Edleb	Fouaa	5 900	Groupes d'opposition armés non étatiques
Edleb	Kafraya	2 200	Groupes d'opposition armés non étatiques
Total		8 100	

23. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), des articles médicaux qui auraient permis d'administrer plus de 100 traitements et de sauver des vies ont été retirés des convois interinstitutions à destination de Talbissé et de Tloul el-Hom. On trouvera dans le tableau 3 des détails concernant les traitements et les fournitures en question.

Tableau 3
Fournitures médicales retirées des convois humanitaires en mai 2018

<i>Lieu</i>	<i>Nombre de traitements</i>	<i>Types de fournitures</i>
Talbissé et Tloul el-Homr	100	Ocytocine injectable, 10 unités internationales en ampoules de 1 ml ; chlorhydrate de kétamine USP, équivalent à des ampoules de 50 mg/ml de kétamine ; chlorhydrate de triprolidine 1,25 mg + chlorhydrate de pseudoéphédrine 30 mg + sirop de guaifénésine 100 mg/5 ml ; chlorhydrate de dobutamine 280 g, équivalent à des ampoules de 250 mg/20 ml de dobutamine ; Gélofusine, substitut colloïdal du plasma pour injection ; gélatine succinylatée à 4 % w/V en solution saline ; récipients en plastique pour injections intraveineuses Ecoflac plus en bouteille de 500 ml ; table d'opération électrique à options avancées Phénobarbitone ; réduction de la quantité : seringue Luer 5 ml, jetable ; Héparine Médis ; adrénaline, ampoule de 1 mg/1 ml ; seringues hypodermiques stériles à usage unique sans aiguille prémontée, 5 ml ; salbutamol 0.2 %, solution for inhalation, by M&G/Syria.

Interventions humanitaires

24. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont venus en aide à des millions de personnes qui en avaient besoin, en mobilisant tous les moyens d'accès disponibles, notamment a) dans le cadre d'opérations humanitaires menées de l'intérieur de la République arabe syrienne, l'aide humanitaire étant alors acheminée sans franchir les lignes de conflit ; b) au moyen de convois qui, partant de l'intérieur du pays, traversent les lignes de conflit ; c) grâce à des livraisons transfrontières, une assistance étant apportée à ceux qui en ont besoin depuis l'Iraq, la Jordanie et la Turquie (voir tableaux 1 et 2). Par ailleurs, le Gouvernement et les organisations non gouvernementales ont continué de fournir une assistance vitale aux personnes dans le besoin. Les autorités locales dans de nombreuses zones contrôlées par des groupes armés non étatiques de l'opposition ont également continué de fournir des services là où elles le pouvaient.

25. Des organismes ont continué de soumettre pour leur propre compte des demandes d'autorisation de livraisons destinées à diverses localités du pays. Ces livraisons dans des zones normalement accessibles sont assurées par des organismes des Nations Unies établis à Damas. En mai, les 2 180 demandes officielles que le Programme alimentaire mondial avait adressées aux autorités syriennes pour obtenir des lettres d'agrément en vue de l'acheminement de l'aide alimentaire vers diverses localités du pays ont toutes été approuvées. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soumis 32 demandes de lettres d'agrément pour le transport de produits de première nécessité et de trousse de subsistance, lesquelles ont toutes été approuvées. Durant le mois de mai, plus de 1 177 000 enfants et mères ont bénéficié de soins de santé primaires et de services de vaccination. En outre, quelque 721 000 enfants et femmes enceintes ou allaitantes ont reçu des compléments nutritionnels et bénéficié de services de nutrition. Des cours de rattrapage ont été dispensés à 200 000 enfants, qui ont eu accès à des supports pédagogiques indispensables, et 215 000 enfants ont bénéficié de services de protection et d'un soutien psychosocial. Environ 2,82 millions de personnes ont obtenu une aide alimentaire et 1,83 million de personnes ont disposé de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et reçu des fournitures.

Tableau 4
**Personnes ayant reçu une aide des organismes des Nations Unies
 ou d'autres organisations en mai 2018 par tous les moyens disponibles**

<i>Organisation</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 400
Organisation internationale pour les migrations	39 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 711 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3 500 000
Programme des Nations Unies pour le développement	422 000
Fonds des Nations Unies pour la population	270 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	291 000
Programme alimentaire mondial	2 820 000
Organisation mondiale de la Santé	698 000

26. L'escalade militaire dans la Ghouta orientale a cessé au cours de la période considérée. En mai, quelque 160 000 personnes avaient été déplacées en raison des combats des mois précédents et environ 44 000 d'entre elles se trouvaient dans des camps de déplacés situés à proximité. Elles ont pour la plupart été autorisées à quitter ces camps grâce à un système de parrainage, après avoir passé un contrôle de sécurité. De plus, selon les autorités syriennes, quelque 13 500 personnes avaient regagné la Ghouta orientale à la fin du mois de mai. L'accès des acteurs de l'aide humanitaire aux populations civiles en détresse est resté difficile dans la Ghouta orientale. L'ONU n'a pas reçu la permission de procéder à des évaluations des besoins ni de fournir une aide humanitaire à l'intérieur de cette enclave. Seule une mission de haut niveau regroupant des responsables d'organismes a pu se rendre à Saqba et à Kafr Batna, dans la Ghouta orientale, le 14 mai. L'autorisation de procéder à une évaluation complète des besoins n'a pour l'heure pas été accordée. Le Croissant-Rouge arabe syrien et d'autres partenaires locaux ont fourni une assistance. Par ailleurs, l'Organisation a continué de venir en aide aux personnes rassemblées dans les camps de déplacés de la province de Rif-Damas, ainsi qu'aux évacués de la province d'Edleb et de celle d'Alep, située dans le nord du pays, par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution.

27. Début mai, à la suite de l'escalade militaire survenue dans le nord de la province de Homs, l'accord local entre le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition armés non étatiques a été mis en œuvre, entraînant l'évacuation d'environ 35 000 personnes vers les provinces d'Edleb et d'Alep. On estime que 217 500 personnes sont restées sur place, et l'ONU n'a pas pu accéder à cette zone de façon régulière. Le 30 mai, l'Organisation a toutefois pu fournir une assistance en dépêchant deux convois humanitaires interinstitutions dans les zones difficiles d'accès que sont Talbissé et les villages environnants, dans la province de Homs, ainsi que Tloul el-Homr, dans la province de Hama. C'est le Croissant-Rouge arabe syrien qui a procédé aux distributions, le personnel des Nations Unies n'ayant pas, pour des raisons de sécurité, reçu des autorités syriennes l'autorisation de participer aux convois.

28. On estime que 134 000 déplacés originaires du district d'Afrin se trouvaient toujours dans les zones de Tell Rifaat, de Zahra et de Fafin, dans la province d'Alep. Les organismes humanitaires basés dans la province d'Alep ont, la plupart du temps, pu venir en aide aux déplacés à Tell Rifaat et dans d'autres zones. Les autorités

syriennes n'ont pas encore donné les autorisations nécessaires pour l'accès humanitaire à la ville d'Afrin depuis le territoire syrien. L'ONU a certes fourni une partie de l'aide alimentaire et sanitaire acheminée de l'étranger, mais l'assistance apportée dans ces zones a été organisée en coopération avec les autorités turques.

29. Dans la province de Raqqa, on estime que 132 000 personnes sont retournées dans la ville du même nom depuis le retrait de l'EIL. La plupart d'entre elles se sont installées dans des zones où les dommages infligés aux infrastructures et les risques associés à la dissémination d'engins explosifs étaient moindres. Il a été difficile d'intensifier l'action humanitaire et de renforcer les capacités en la matière, le niveau élevé d'infestation par les mines et les engins non explosés faisant planer une grave menace sur les personnes de retour et les agents de l'aide humanitaire. Une évaluation des besoins réalisée le 1^{er} avril par l'ONU a montré que les infrastructures avaient subi des dommages considérables (80 % des bâtiments étaient endommagés ou détruits) et que l'aide et les services de base présentaient de sérieuses lacunes. Si l'ONU reste d'avis que les conditions de sécurité ne se prêtent pas au retour, les acteurs humanitaires, principalement les organisations non gouvernementales partenaires présentes dans la ville, s'emploient à renforcer l'aide sur la base des conclusions de l'évaluation. Sur les 11 organisations non gouvernementales qui fournissent une assistance multisectorielle, 3 ont ouvert des bureaux dans la ville. Aucune mission des Nations Unies n'avait eu lieu pendant la période considérée.

30. Les livraisons transfrontières depuis l'Iraq, la Jordanie et la Turquie se sont poursuivies en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir fig. IV et tableau 3). Conformément à ces résolutions, les organismes des Nations Unies ont prévenu les autorités syriennes de chaque envoi, en précisant notamment quels étaient le contenu et la destination des cargaisons, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

31. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations en Iraq, en Jordanie et en Turquie en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#). Au cours de la période considérée, le Mécanisme a surveillé l'acheminement par sept organismes des Nations Unies de 26 convois composés de 440 camions, passés par les trois postes frontières : 10 à Bab el-Haoua (305 camions), 6 à Bab el-Salam (76 camions) et 3 à Ramta (59 camions). Le contenu des chargements n'a suscité aucune inquiétude, et leur nature humanitaire n'a pas été mise en doute. Les organismes des Nations Unies ont donné au Gouvernement un préavis de 48 heures avant chaque envoi. Les partenaires de l'ONU qui assuraient la fourniture de l'aide ont veillé à ce que, une fois dans le pays, les livraisons parviennent aux entrepôts. Des sociétés tierces indépendantes engagées par l'Organisation ont vérifié l'aide arrivant aux entrepôts et supervisé la distribution des articles et la fourniture de services. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements iraquien, jordanien et turc.

32. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, comme suite à l'adoption de la résolution [2165 \(2014\)](#), l'ONU a effectué plus de 818 livraisons en utilisant plus de 20 679 camions (13 987 passés par Bab el-Haoua et 2 131 par Bab el-Salam depuis la Turquie ; 4 539 par Ramta depuis la Jordanie ; et 22 par Yaaroubiyé depuis l'Iraq). Ces opérations complètent et renforcent l'aide fournie par les organisations non gouvernementales internationales et syriennes qui assurent des services à des millions d'autres personnes depuis des pays voisins.

33. Au cours de la période considérée, l'ONU et ses partenaires d'exécution ont apporté une aide alimentaire à plus d'un million de personnes en passant par trois points d'entrée situés à la frontière avec la Turquie et la Jordanie. L'Organisation a également livré des produits sanitaires et médicaux, fournissant près de

370 000 traitements dans le cadre du mécanisme transfrontalier. Dans le nord de la République arabe syrienne, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a acheminé des équipements pour l'hiver, pour la protection de l'enfance, pour la nutrition, pour l'éducation et la santé, ainsi que des fournitures relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, au moyen de plusieurs convois transfrontaliers. Près de 100 000 personnes ont reçu des fournitures et bénéficié d'interventions relatives à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Plus de 37 800 enfants et adultes ont bénéficié de plusieurs services d'urgence, notamment des séances de sensibilisation aux dangers des mines, organisées dans des écoles et des camps à l'intention des personnes déplacées et des populations d'accueil, tandis qu'un soutien psychosocial, des services de prise en charge spécialisée et des programmes de formation aux compétences parentales ont été fournis dans des espaces adaptés aux enfants et dans le cadre de programmes de sensibilisation communautaire. Plus de 398 500 enfants et femmes enceintes ont eu accès à des services de soins de santé primaires. Quelque 800 000 enfants de moins de cinq ans ont bénéficié de services de vaccination. En matière de nutrition, des soins curatifs et préventifs ont été prodigués à 81 470 enfants de moins de cinq ans et à 35 131 femmes enceintes ou allaitantes dans le nord-ouest de la République arabe syrienne (Alep, Edleb et Hama). Quelque 69 662 enfants âgés de 6 à 59 mois et 11 519 femmes enceintes ou allaitantes ont subi un test de dépistage de la malnutrition aiguë par mesure du périmètre brachial : 683 enfants souffraient de malnutrition aiguë sévère et ont reçu le traitement nécessaire. Par ailleurs, 21 513 femmes enceintes ou allaitantes ont reçu des informations et des conseils sur l'optimisation des soins aux enfants et de leur alimentation.

34. Dans le sud de la République arabe syrienne, plus de 440 000 personnes ont bénéficié d'un meilleur accès à l'eau potable grâce à l'exploitation et à l'entretien des systèmes de distribution d'eau et d'assainissement. Parmi elles, plus de 50 360 personnes ont bénéficié d'interventions d'urgence relatives à la distribution d'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, telles que le traitement de l'eau à domicile, la fourniture de trousse d'hygiène ainsi que la remise en état et la réparation des installations d'assainissement. Les partenaires de l'UNICEF ont continué de fournir des services nutritionnels vitaux dans 13 communautés dans les provinces de Deraa et de Qouneïtra. Plus de 4 000 enfants (2 034 garçons et 1 974 filles) de moins de cinq ans ont subi un test de dépistage de la malnutrition aiguë. Parmi eux, 20 enfants (8 garçons et 12 filles) étaient atteints de malnutrition aiguë sévère. Ils ont été pris en charge dans le cadre du programme de nutrition thérapeutique et complémentaire et ont reçu les soins nécessaires dans six centres de santé et un dispensaire mobile. Des services de nutrition préventifs ont été fournis à 2 638 enfants de moins de cinq ans et 880 femmes enceintes ou allaitantes ont reçu des micronutriments destinés à prévenir et, le cas échéant, pallier les carences en oligoéléments. En outre, 2 572 femmes enceintes ou allaitantes ont bénéficié de services de conseil concernant les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. Des services structurés et soutenus de protection de l'enfance et de soutien psychosocial ont été fournis à plus de 1 000 enfants (544 garçons et 515 filles), et 24 enfants (9 garçons et 15 filles) ont été pris en charge. Au total, 45 personnes (6 hommes et 39 femmes) ont reçu un soutien dans le cadre de programmes de formation aux compétences parentales. Par ailleurs, plus de 6 000 personnes ont bénéficié d'initiatives de sensibilisation aux questions de protection de l'enfance.

35. Le HCR et ses partenaires ont continué de chercher à mieux répondre aux besoins des déplacés, des personnes de retour et des autres groupes de la population touchés par le conflit. À la fin du mois de mai, 15 545 interventions de protection avaient été menées au profit de 384 413 personnes, dont 317 109 ayant bénéficié d'activités de protection générale, 4 483 d'activités de protection de l'enfance et

62 821 de plus de 2 388 campagnes de sensibilisation à la prévention et aux interventions en matière de violence sexuelle et sexiste dans 12 provinces. Au 31 mai 2018, le nombre total de centres communautaires et d'unités mobiles opérationnels financés par le HCR était de 95 centres communautaires, 17 centres satellites et 76 unités mobiles, appuyés par 2 178 volontaires chargés de la mobilisation. Ce réseau a permis la fourniture de services liés à la protection, y compris la mobilisation des populations, la protection de l'enfance, l'aide judiciaire, la prévention et les interventions en matière de violence sexuelle et sexiste, le soutien aux moyens d'existence et les services aux personnes ayant des besoins particuliers, dont ont bénéficié 2,6 millions de déplacés, de personnes de retour, de membres des communautés d'accueil et d'autres personnes touchées par la crise dans 12 provinces syriennes. En mai, 60 160 déplacés dans les provinces de Damas, de Rif-Damas, de Soueïda, de Deraa, de Qouneïtra, de Tartous, de Lattaquié, de Homs, de Hama, d'Alep et de Hassaké ont bénéficié directement du programme d'assistance juridique du HCR, y compris de conseils, de séances d'information sur différents thèmes juridiques, tels que les documents d'état civil et les droits des femmes, ainsi que de l'intervention directe d'avocats devant les tribunaux et les administrations. En outre, le Fonds des Nations Unies pour la population est venu en aide à plus de 270 000 personnes dans le cadre de ses activités consacrées à la santé procréative, à la prévention de la violence sexuelle et sexiste ainsi qu'à la lutte contre celle-ci et à la violence liée aux jeunes. Par ailleurs, au cours de la période considérée, l'UNRWA a distribué 64 322 colis alimentaires à 125 598 réfugiés palestiniens. En outre, le deuxième cycle de distribution d'espèces de 2018 a débuté le 13 mai 2018. Au 31 mai, 241 864 personnes avaient reçu une assistance pécuniaire dans le cadre du cycle ordinaire de distribution d'espèces. En outre, 2 822 réfugiés de Palestine déplacés de Yarmouk et de la Ghouta orientale ont bénéficié d'un versement unique de 70 dollars des États-Unis par famille.

Figure II

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide (mai 2018)

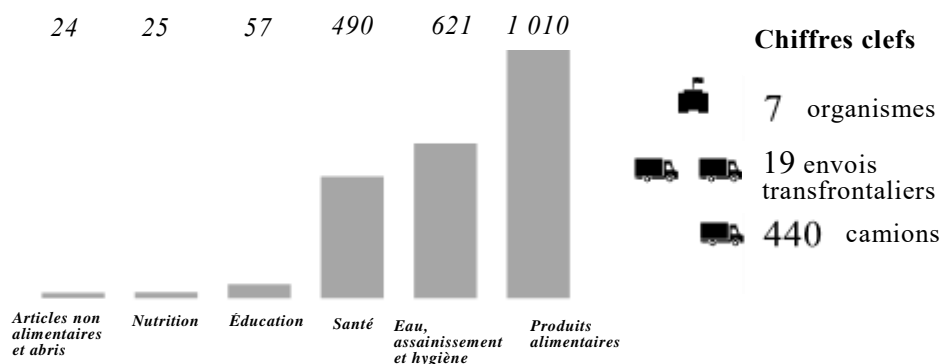


Tableau 3
Nombre de bénéficiaires de livraisons transfrontières par secteur et par district (mai 2018)

<i>Province</i>	<i>District</i>	<i>Éducation</i>	<i>Vivres</i>	<i>Santé</i>	<i>Articles non alimentaires et abris</i>	<i>Nutrition</i>	<i>Eau, assainissement et hygiène</i>
Alep	Bab	–	10 800	–	3 000	–	15 000
Alep	Izaz	–	142 220	89 300	–	–	27 495
Alep	Jarablos	–	10 200	–	1 860	–	1 945
Alep	Jabal Semaan	9 070	246 100	–	224	–	–
Deraa	Sanameïn	340	10 010	–	–	–	38 000
Deraa	Deraa	15 432	24 285	150 186	1 800	25 000	254 145
Deraa	Ezraa	17 190	8 230	1 596	1 080	–	120 470
Hama	Mohradé	–	2 700	–	–	–	–
Edleb	Marea	–	117 115	–	–	–	–
Edleb	Ariha	–	47 500	–	–	–	–
Edleb	Harem	–	316 700	248 700	14 800	–	86 755
Edleb	Edleb	10 120	52 100	–	–	–	3 500
Edleb	Jisr el-Choughour	–	15 600	–	834	–	–
Qouneïtra	Fiq	–	292	–	–	–	6 000
Qouneïtra	Qouneïtra	4 841	6 155	–	–	–	67 400

36. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui comprenaient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué d'apporter à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Visas et enregistrement

37. Au total, 47 nouvelles demandes de visa ont été présentées par l'ONU au Gouvernement syrien en mai : 15 ont été approuvées et 32 sont en instance. Sur les 114 nouvelles demandes présentées en mars et avril 2018, 95 ont été approuvés en avril et 9 en mai tandis que 10 autres sont en cours d'examen. Sur les 85 demandes de renouvellement de visas que l'ONU a présentées en mai, 61 ont été approuvées, 1 a été rejetée et 28 sont en cours d'examen. Par ailleurs, 26 autres demandes de renouvellement de visa présentées en avril ont été approuvées en mai. Un bon nombre de fonctionnaires d'organismes des Nations Unies en République arabe syrienne ne sont pas en poste ou ne peuvent être remplacés pour cause de non-délivrance de visas pendant des mois, en dépit de demandes officielles.

38. En tout, 23 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités pour exercer leurs activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

39. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies poursuivent leurs interventions dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et des attaques asymétriques. En raison du conflit armé, plusieurs zones où sont menées ces interventions sont très polluées par des engins non explosés, des

restes explosifs de guerre et des mines terrestres, ce qui rend la conduite d'activités particulièrement risquée.

40. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines d'agents de l'aide humanitaire ont été tués, parmi lesquels 22 fonctionnaires de l'ONU ou d'organismes du système des Nations Unies dont 18 agents de l'UNRWA, 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Par ailleurs, de nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

41. En tout, 25 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies (1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement et 24 agents de l'UNRWA) sont détenus ou portés disparus.

III. Observations

42. L'ONU et ses partenaires mènent en République arabe syrienne les opérations humanitaires les plus importantes au monde et continuent chaque jour de sauver des vies. En 2017, chaque mois, environ 7,8 millions de personnes démunies ont bénéficié des opérations d'aide multisectorielle. Cela étant, je suis profondément préoccupé par la tournure qu'a prise cette année la situation en matière d'accès humanitaire en République arabe syrienne. Comme je l'ai déjà dit, 2018 a été marquée par l'incapacité objective de l'ONU et de ses partenaires humanitaires de venir en aide aux populations à travers les lignes de conflit à l'intérieur même du territoire syrien. L'ampleur des besoins à combler reste immense, puisque plus de 13 millions de Syriens sont aujourd'hui dans le dénuement, dont 1,5 million se trouvent dans des zones assiégées et difficiles d'accès. Ces derniers, installés dans le nord de la zone rurale de Homs, à Douma, Fouaa, Kafraya et dans le sud de Damas, vivent dans des conditions absolument désespérées. Depuis le début de l'année, seuls huit convois interinstitutions ont pu accéder à certaines de ces zones et ils n'ont pu délivrer une aide humanitaire qu'à 273 000 personnes. Ce n'est là qu'une fraction de la population que l'ONU et ses partenaires entendaient pouvoir aider dans le cadre des plans bimensuels de convois humanitaires. Toutes les parties au conflit sont légalement tenues de faciliter, en permanence, l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire vers les civils qui en ont besoin. C'est l'application de cet élément important et irréfragable du droit international humanitaire que le Conseil a cherché à garantir par sa résolution 2165 et ses résolutions ultérieures. Je demande une nouvelle fois le soutien de tous les États Membres en vue de faire en sorte que l'aide humanitaire soit acheminée rapidement, durablement, en toute sécurité et sans entrave à ceux qui ont le plus besoin d'assistance.

43. Alors que les besoins humanitaires restent considérables, les ressources disponibles s'amenuisent. Il est indispensable que la communauté internationale manifeste à nouveau son engagement en faveur d'une action humanitaire fondée sur des principes en République arabe syrienne. Afin que la détermination exprimée dans les conférences successives du Koweït, de Londres et de Bruxelles se traduise dans les faits, il faut que, de toute urgence, les annonces de contributions volontaires découlant des appels lancés sous la coordination de l'ONU en faveur de la République arabe syrienne et de la région se matérialisent et que ces ressources soient dirigées notamment vers les fonds de financement commun qui assurent un appui direct aux intervenants de première ligne. L'ONU et ses partenaires restent déterminés à délivrer une aide salvatrice et une protection qui tiennent compte des priorités et des besoins sur tout le territoire syrien.

44. La protection des personnes se trouvant dans des zones assiégées et difficiles d'accès demeure un grave sujet de préoccupation, et ce même si leur nombre a diminué. Les zones assiégées n'ont été reprises par le Gouvernement qu'après de longues périodes de violents combats et d'accès restreint à l'aide humanitaire, à la suite de la conclusion d'accords au niveau local prévoyant le déplacement de milliers de personnes, dans des conditions très difficiles. L'Organisation des Nations Unies n'est pas partie aux accords d'évacuation et n'a pas apporté son concours aux évacuations. Je demande à nouveau instamment à toutes les parties de s'abstenir de toute action qui pourrait forcer les civils à fuir leur lieu de résidence habituelle.

45. Il est essentiel de créer en République arabe syrienne un environnement paisible, sûr et neutre afin que toute la population puisse adhérer au processus politique. Dans ces circonstances, la désescalade doit rester une priorité. Je continue d'exhorter les parties à faire preuve de retenue, conformément au droit international, et éviter toute action pouvant aggraver la situation et la souffrance du peuple syrien. Je renouvelle l'expression de ma vive inquiétude face aux provocations qui risquent d'embraser à nouveau la région et j'appelle les acteurs internationaux à faire preuve de la plus grande retenue. Par ailleurs, toutes les parties au conflit armé doivent respecter les civils et les objets civils, y compris les infrastructures, et veiller constamment à les épargner dans le cours de leurs opérations militaires.

46. Je réaffirme que les responsables de graves violations du droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes. Il s'agit là d'un aspect essentiel de la construction d'une paix durable en République arabe syrienne. Je demande une nouvelle fois que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays. J'engage également toutes les parties au conflit, tous les États Membres, la société civile et le système des Nations Unies dans son ensemble à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. J'encourage vivement le Gouvernement syrien, conformément aux résolutions [S-18/1](#) et [19/22](#) du Conseil des droits de l'homme, à coopérer avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, notamment par l'établissement d'une présence sur le terrain ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. De même, conformément à la résolution [S-17/1](#) du Conseil des droits de l'homme et à ses résolutions ultérieures sur la question, j'appelle le Gouvernement syrien à autoriser la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne à accéder au pays, de sorte que celle-ci puisse mener ses travaux.

47. Il n'y a pas de solution militaire : le processus politique mené sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies demeure le seul moyen viable pour parvenir à une fin durable du conflit en République arabe syrienne. Mon Envoyé spécial, exerçant ses fonctions dans le cadre défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2254 (2015), continuera d'œuvrer pour relancer véritablement le processus politique mené sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, mettre en place une commission constitutionnelle, dont le mandat, les pouvoirs, les règles de procédure et les critères de sélection des membres feront l'objet d'un accord final sous les auspices de l'ONU à Genève, et mobiliser à cette fin toutes les parties concernées. L'action menée par la communauté internationale, y compris par les membres du Conseil de sécurité, en vue de mettre un terme au conflit en République arabe syrienne est d'une importance capitale.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en mai 2018*

Provinces de Damas et du Rif-Damas

- Le 9 mai, un civil et sa femme auraient été tués et un civil blessé lors de frappes ayant touché l'ouest de la province du Rif-Damas. Les victimes, qui seraient originaires de Cheik Meskine (province de Deraa), se sont trouvées à proximité du point d'impact de la frappe alors qu'ils se rendaient en voiture d'Ezraa (province de Deraa) à Damas.
- Le 9 mai, des frappes dont les auteurs n'ont pas été identifiés ont touché diverses zones résidentielles de la ville de Damas où elles auraient causé des victimes civiles et endommagé des infrastructures. Entre 11 heures et 11 h 30, des explosions se sont produites dans la « tour 18 » de Damas et au rond-point Al-Maisat. Elles auraient provoqué la mort de trois civils et en auraient blessé 23. Des infrastructures et plusieurs véhicules auraient été fortement endommagés.
- Le 16 mai, aux environs de 11 heures, des frappes terrestres auraient touché une zone résidentielle de Damas à proximité du bâtiment Aouqaf, dans le quartier de Jisr Victoria et du pont Victoria. Deux civils auraient été tués et 11 blessés.
- Le 18 mai, trois civiles auraient été tuées à la suite de frappes contre Hajar el-Assouad, zone contrôlée par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EEIL) et située au sud de Damas.
- Le 18 mai, des frappes, qui ont touché la zone du camp de réfugiés de Yarmouk, sous contrôle de l'EEIL, auraient tué deux civiles et un garçon de six ans.

Province de Deraa

- Le 3 mai, des frappes aériennes effectuées sur la ville de Hrak, contrôlée par l'opposition, dans l'est de Deraa, auraient tué un civil et blessé au moins deux autres.
- Le 9 mai, à environ 20 h 30, des frappes aériennes effectuées sur la localité d'Arbaïne, dans le quartier de Deraa el-Balad, contrôlé par l'opposition, de la ville de Deraa, auraient tué 2 femmes et 1 enfant de deux ans et blessé 6 autres civils, dont 1 femme et 4 enfants.
- Le 17 mai, un journaliste aurait été tué lors de frappes aériennes visant une zone résidentielle de la ville de Saida, contrôlée par l'opposition, dans l'est de Deraa.

* Conformément à la résolution [2258 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la présente description des faits nouveaux survenus sur le terrain et des attaques enregistrées et confirmées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au cours de la période considérée dans le rapport concerne l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#) et [2191 \(2014\)](#) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire ni des violations et atteintes au droit international des droits de l'homme survenues en République arabe syrienne pendant la période visée par le présent rapport.

- Le 22 mai, un civil aurait été tué par des tirs d'armes de petit calibre échangés entre différents groupes d'opposition armés dans la ville de Jilina, située dans l'ouest de Deraa.

Province d'Alep

- Le 4 mai, deux civils auraient été tués par l'explosion d'un engin non explosé dans une rue de la ville de Daret Izzé, contrôlée par l'opposition, dans l'ouest d'Alep.
- Le 4 mai, des tirs de mortiers ciblant une zone résidentielle du quartier de Chahba, contrôlé par le Gouvernement, dans la ville d'Alep, auraient blessé au moins trois civils.
- Le 5 mai, l'explosion d'un engin non explosé dans une rue de la ville de Hayyan, contrôlée par l'opposition, dans le nord de la province d'Alep, aurait tué deux enfants.
- Le 4 mai, aux environs de 22 heures, un combattant assez connu de l'opposition armée de la division Hamza a effectué une descente, avec plusieurs autres combattants, sur l'hôpital privé al-Hikma situé dans la ville de Bab, dans le nord-est d'Alep. Ils auraient également agressé physiquement deux infirmiers et une infirmière qui auraient tardé à apporter une assistance médicale à l'un des proches du combattant. Des coups de feu ont été tirés en l'air et l'hôpital a été contraint de fermer ses portes et de transférer temporairement l'ensemble de son personnel et de ses activités dans l'hôpital el-Salam qui se trouve à proximité. Le 5 mai, aux environs de 5 heures, le personnel aurait de nouveau été attaqué dans le deuxième hôpital par les mêmes personnes et un infirmier aurait été passé à tabac. Cette agression a suscité la colère de la population et des civils se sont rendus à la station de « police » locale, exigeant que des poursuites soient engagées contre les auteurs. L'armée turque serait intervenue et aurait essayé de maîtriser la situation. Les agresseurs auraient ensuite été livrés à la « police » par la division Hamza le 5 mai, mais auraient été libérés quelques jours plus tard.
- Le 6 mai, dans la ville de Bab, des affrontements armés, à l'arme légère et à l'arme lourde, auraient éclaté entre des combattants des groupes d'opposition armés Ahrar el-Charqiyé et Ahrar el-Cham. Cette éruption de violence s'est produite quelques heures après l'assassinat présumé de 10 hommes déplacés provenant de la province de Deïr el-Zor, qui venaient d'arriver dans la ville de Bab avec d'autres déplacés venus de la région de Qalamoun, située dans la province rurale de Damas. Les 10 civils assassinés auraient reçu une balle dans la tête à un poste de contrôle situé à proximité du rond-point du centre mis en place par des membres armés de la famille Waki, qui entretient des liens avec les groupes d'opposition armés. Les informations communiquées au Haut-Commissariat aux droits de l'homme confirment que plusieurs postes de contrôle ont été établis par les groupes Ahrar el-Charqiya et Ahrar el-Cham, que des échanges de tirs ont bien eu lieu et que des restrictions ont été imposées sur les mouvements des civils. Les affrontements armés auraient fait trois morts parmi les civils, dont une femme, et blessé 19 autres, dont des femmes et des enfants.
- Le 6 mai, une femme aurait été tuée et sept civils blessés par des tirs de mortier visant des zones résidentielles dans les quartiers de la rue du Nil, de Machrouh 3000 et de Hamdaniyé, situés dans la ville d'Alep, contrôlée par le Gouvernement.

- Le 11 mai, l'explosion d'un engin explosif improvisé à l'intérieur d'une maison du quartier Maadi, dans la ville d'Alep, contrôlée par le Gouvernement, aurait tué trois civils et blessé au moins trois autres.
- Le 21 mai, des combattants armés des Unités de protection du peuple kurde affectés à l'un des postes de contrôle du village de Beneh, situé dans le district de Chiraoua, dans le nord d'Alep, auraient tué un civil déplacé provenant de la ville de Jindeïris dans le district d'Afrin, dans le nord-ouest d'Alep, en tirant des coups de feu en l'air pour empêcher des dizaines de civils rassemblés au poste de contrôle de retourner dans le district d'Afrin.
- Le 24 mai à environ 19 heures, 12 civils, dont quatre enfants, auraient été blessés par l'explosion d'un engin explosif improvisé attaché à un cyclomoteur au milieu d'un marché situé dans la rue Raaï de la ville de Bab, contrôlée par l'opposition.
- Le 30 mai, des affrontements armés survenus entre deux groupes d'opposition armés dans la ville de Bab auraient blessé trois civils.
- Le 31 mai, l'explosion d'un engin explosif improvisé attaché à un cyclomoteur dans une zone commerciale fréquentée de la ville de Jarablos, dans l'est de la province rurale d'Alep, aurait tué au moins quatre civils, dont deux enfants, et blessé plusieurs autres.

Provinces d'Edleb et de Hama

- Le 2 mai, à environ 15 heures, des frappes aériennes, qui ont détruit une maison d'un étage dans une zone résidentielle du village de Mechmechan, contrôlé par l'opposition, dans l'ouest de la province rurale d'Edleb, auraient tué six civils (trois femmes et trois enfants) membres de la même famille.
- Le 2 mai, à environ 10 heures, des frappes aériennes sur l'hôpital spécialisé de la ville de Kafr Zeïta, contrôlée par l'opposition, dans le nord de Hama, auraient tué une femme, membre du personnel civil, et blessé cinq autres membres de ce personnel. L'hôpital aurait subi d'importants dégâts et a cessé ses activités.
- Le 3 mai, l'explosion d'un véhicule piégé à proximité du bâtiment du Comité international de secours sur la route reliant les villes de Dana et Sarmada, contrôlées par l'opposition, dans le nord d'Edleb, aurait tué quatre civils, dont une femme et un fonctionnaire du Comité, et blessé dix autres civils. Le bâtiment du Comité a été fortement endommagé par l'explosion.
- Le 4 mai, à environ 22 heures, des frappes aériennes effectuées sur une zone résidentielle du village de Naqayer, contrôlé par l'opposition, dans le sud d'Edleb, auraient tué quatre civils, dont deux femmes et un enfant, et blessé 12 autres. Plusieurs maisons auraient été fortement endommagées.
- Le 6 mai, à environ 15 h 30, des frappes aériennes effectuées sur le quartier résidentiel d'el-Qalas, dans la ville de Jisr el-Choughour, contrôlée par l'opposition, dans l'ouest d'Edleb, auraient tué quatre civils, dont une femme, et blessé cinq autres. Plusieurs bâtiments du quartier ont été considérablement endommagés par ces frappes.
- Le 8 mai, à environ 13 heures, des frappes aériennes visant une zone résidentielle du village de Naqayer, contrôlé par l'opposition, dans le sud d'Edleb, auraient tué trois enfants et blessé trois autres civils, dont une femme et un enfant, tous membres de la même famille.
- Le 9 mai, à environ 20 heures, des frappes aériennes visant une zone résidentielle du village de Maar Zeïta, contrôlé par l'opposition, dans le sud

d'Edleb, auraient tué neuf civils, dont deux femmes et six enfants, issus de la même famille.

- Le 12 mai à environ 20 h 30, l'explosion d'un véhicule piégé à proximité du Palais de justice dans la ville d'Eldeb, contrôlée par l'opposition, aurait tué 14 hommes et blessé 28 autres. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'a reçu les noms que de sept de ces victimes. Il semblerait que la cible de cet attentat était une prison administrée par l'Organisation de libération du Levant à l'intérieur du bâtiment du Palais de justice. D'après des informations initiales, nombre d'entre les personnes tuées étaient des combattants de l'EIL détenus par l'Organisation de libération du Levant et, selon des renseignements non confirmés, des personnes détenues dans cette prison pour des motifs étrangers au conflit auraient également été tuées. L'attaque aurait fortement endommagé le bâtiment du Palais de justice, des maisons avoisinantes et un établissement de santé dénommé Hôpital provincial situé à proximité.
- Le 15 mai, à environ 10 heures, des frappes aériennes effectuées sur une zone résidentielle de la ville d'Ariha, contrôlée par l'opposition, dans le sud d'Eldeb, auraient tué deux petites filles.
- Le 16 mai à environ 9 heures, une explosion d'origine indéterminée qui a atteint deux voitures circulant sur une route agricole près du village de Mansoura, contrôlé par l'opposition, dans le nord-ouest de Hama, aurait tué six civils, dont un enfant et quatre femmes.
- Le 22 mai, à environ 10 heures, des hommes non identifiés se déplaçant sur des cyclomoteurs auraient ouvert le feu sur un bus transportant des civils du village d'Aqrab, contrôlé par le Gouvernement, dans le sud-ouest de Hama, qui se rendaient dans le village adjacent de Kafr Qadh, contrôlé par le Gouvernement, tuant trois passagers civils et en blessant sept autres. Il semblerait que le bus se dirigeait vers un « centre de régularisation » situé dans le village de Kafr Qadh, à environ huit kilomètres à l'est d'Aqrab, où les passagers devaient régulariser leur situation, conformément à un accord local conclu entre, d'une part, les groupes d'opposition armés et, d'autre part, les Gouvernements de la République arabe syrienne et de la Fédération de Russie. Les forces gouvernementales et leurs alliés ont repris le contrôle du village d'Aqrab le 2 mai, après la conclusion de cet accord.
- Le 26 mai, à environ 12 heures, l'explosion d'un véhicule piégé dans une zone résidentielle de la zone dénommée « trentième rue » dans la ville d'Eldeb, contrôlée par l'opposition, aurait tué quatre civils, dont deux enfants, et blessé de nombreux autres. Plusieurs bâtiments de cette zone ont été gravement endommagés.
- Le 30 mai à environ 0 h 30, un véhicule piégé a explosé dans une rue de la ville de Dana, contrôlée par l'opposition, dans le nord de la province d'Eldeb, mais aucune victime n'était à déplorer. Peu après, alors que les sauveteurs d'un groupe de la protection civile s'efforçaient d'éteindre les flammes, un autre engin explosif improvisé a explosé sur la scène, blessant, selon les informations, quatre civils, dont trois sauveteurs.
- Le 31 mai, à environ 12 h 30, une explosion d'origine indéterminée, qui a détruit un bâtiment de trois étages dans le quartier de Meïdan, dans la ville d'Ariha, contrôlée par l'opposition, dans le sud de la province d'Eldeb, aurait tué trois enfants de la même famille et blessé deux autres enfants et deux femmes civiles.

Province de Hassaké

- Le 1^{er} mai, à l'aube, des frappes aériennes qui ont touché plusieurs maisons du village de Fadel, contrôlé par l'EIL, dans les environs de la région Tel Al-Jayer dans le sud de la province de Hassaké, auraient tué au moins 21 civils, dont 6 femmes et 13 enfants membres de deux familles.
- Le 11 mai, des frappes aériennes effectuées sur une zone résidentielle du village de Hammadi, contrôlé par l'EIL, dans la région d'Abou Hamda, située dans le sud de Hassaké, auraient tué huit civils (5 femmes et 3 enfants) membres d'une même famille.

Province de Raqqa

- Le 12 mai, entre 10 heures et 11 heures, l'explosion d'une voiture piégée à proximité du rond-point de l'horloge dans le centre-ville de Raqqa, contrôlée par les Forces démocratiques syriennes, aurait tué deux civils et blessé au moins trois autres.

Province de Deïr el-Zor

- Le 21 mai, deux enfants âgés de 16 et 12 ans ont été tués par l'explosion d'un engin non explosé dans une rue du district d'Achara, situé dans l'est de la province rurale de Deïr el-Zor.
 - Le 23 mai, deux enfants ont été tués et deux civils blessés dans l'explosion d'un engin non explosé dans une rue de la ville de Gharanij, contrôlée par les Forces démocratiques syriennes, située dans la région de Mayadin, dans le sud de Deïr el-Zor.
 - Le 31 mai, à environ 5 heures, des frappes aériennes effectuées sur une zone résidentielle de la ville de Baghouz, dans la région rurale d'Albou Kamal, dans l'est de la province rurale de Deïr el-Zor, ont tué neuf civils, dont deux enfants, et blessé au moins deux autres, dont une femme.
-